

REUNION DES AMATEURS DU BRAQUE D'Auvergne

DERBY DES JEUNES REGLEMENT

(Adopté lors de la Réunion de Comité de la R.A.B.A. en date du 18 mai 2012. Modifications suivant décision du Comité en date du 7 mars 2015, du 22 septembre 2018, du 21 septembre 2019, du 03 octobre 2020).

I - BUT

Cette épreuve a pour but de sélectionner lors des T.A.N. et fields-trials d'initiation organisés par la REUNION DES AMATEURS DU BRAQUE D'Auvergne (R.A.B.A.) les jeunes braques d'Auvergne de belles qualités dans les allures, le style de race et la passion de la chasse et de les faire concourir lors d'une manifestation annuelle dénommée DERBY DES JEUNES à l'issue de laquelle seront décernés les titres non officiels et purement honorifiques de VAINQUEUR DU DERBY DES JEUNES et VICE VAINQUEUR DU DERBY DES JEUNES.

L'objectif final de ce DERBY DES JEUNES est d'encourager les propriétaires de sujets aux grandes aptitudes naturelles à la chasse d'engager leur compagnon en field-trial ou en B.I.C.P. après, bien entendu, avoir reçu un dressage adéquat indispensable aujourd'hui pour participer à ces épreuves exigeantes.

II - SELECTION

L'épreuve du TEST D'APTITUDES NATURELLES (T.A.N.) ainsi que de field-trial d'initiation (si le chien a déjà le T.A.N.) feront office de sélection.

Les critères de sélection sont ceux retenus pour le T.A.N. (l'instinct de recherche, l'instinct de l'arrêt, l'équilibre...).

Les sélectionneurs seront des juges officiels S.C.C. ou des examinateurs de T.A.N. officiellement désignés par le Comité ou, en cas d'empêchement, un adhérent du Club ayant une bonne connaissance de la race et des épreuves de travail désigné par le Comité ou, en cas d'empêchement, par le Président du Club.

A l'issue de chaque T.A.N. ou field-trial d'initiation organisés sur le territoire national par la REUNION DES AMATEURS DU BRAQUE D'Auvergne (R.A.B.A.) les examinateurs, préalablement informés par l'organisateur de l'existence du présent règlement, sélectionneront le ou les plus brillants et meilleurs sujets qui réuniront à leurs yeux toutes les qualités requises pour participer au DERBY DES JEUNES.

Ajout : si dérogation est donnée par la R.A.B.A. à un sujet pour être examiné lors d'un T.A.N. organisé par un autre club de chien d'arrêt continental, ce sujet pourra être sélectionné pour le DERBY DES JEUNES à la condition que le ou la Président(e) ou 1 membre de la Commission Travail soit présent(e) sur le terrain, en accord avec l'examineur. Décision du Comité du 22 septembre 2018.

Les propriétaires des chiens sélectionnés se verront alors remettre un « CERTIFICAT DE SELECTION » les invitant à participer au DERBY DES JEUNES. Puis le Club les informera officiellement par courrier en temps voulu de la date et du lieu fixés pour la tenue de cette manifestation.

III – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les chiens engagés devront être inscrits au L.O.F., titulaires du certificat de naissance ou du pédigrée définitif, ou à la F.C.I.

Pourront participer à ce DERBY DES JEUNES les chiens âgés de moins de trois ans et au maximum de trois ans dans l'année de l'organisation du DERBY DES JEUNES.

Les chiens sélectionnés mais qui se seraient, entre la date de la sélection et celle du DERBY DES JEUNES, classés en travail, ne pourront y participer.

En ce qui concerne la conduite des chiens lors de ce DERBY DES JEUNES, elle sera interdite aux professionnels et obligatoirement effectuée par les propriétaires ou une tierce personne désignée par eux (excepté un professionnel). Décision du Comité du 03 octobre 2020.

IV - ORGANISATION

Cette manifestation sera organisée par le Club de Race sous sa seule autorité et qui prendra en charge tous les frais d'organisation.

Elle se déroulera une fois par an dans un lieu choisi par le Comité.

Le jury sera composé d'au moins d'un examinateur officiel de T.A.N. ou, en cas d'empêchement, d'un adhérent du Club ayant une bonne connaissance de la race et des épreuves de travail désigné par le Comité ou, en cas d'empêchement, par le Président du Club et d'un membre du Comité de la R.A.B.A. A cette occasion le Club de Race pourra lancer des invitations à des représentants de la cynophilie afin de venir assister à cette journée.

Les épreuves se dérouleront sur un terrain adapté présentant un couvert suffisant pour permettre au chien d'évoluer sans gêne et au gibier de se dissimuler. Elles pourront se dérouler sur perdreaux et/ou faisans lâchés qui le seront en dehors de la présence du conducteur et du chien.

Les jugements se feront selon le règlement du T.A.N.

Chaque chien sera examiné en solo, en une ou plusieurs fois s'il est de grand mérite.

Un barrage en couple pourra être demandé par le jury pour départager les chiens dans la même note.

V – RECOMPENSES

Le meilleur sujet désigné par le jury se verra décerner le titre de VAINQUEUR DU DERBY DES JEUNES, titre non reconnu par les instances officielles de la cynophilie et purement honorifique interne au Club de race.

De plus, un carnet de travail sera offert par la REUNION DES AMATEURS DU BRAQUE D'Auvergne aux participants du DERBY DES JEUNES, les propriétaires intéressés devront en faire officiellement la demande auprès de la CENTRALE CANINE et il leur sera alors remboursé sur simple présentation d'un justificatif par la Trésorière de la R.A.B.A.

*Suite à décision du Comité en date du 21 septembre 2019 : le titre honorifique de VICE VAINQUEUR DU DERBY DES JEUNES est proposé et validé. De même, la R.A.B.A. s'engage à rembourser au VAINQUEUR DU DERBY DES JEUNES sur présentation de justificatifs à la Trésorière de la R.A.B.A., non seulement l'achat d'un carnet de travail mais en plus les frais d'engagement de deux (2) épreuves de travail.

Au VICE VAINQUEUR DU DERBY DES JEUNES le remboursement de l'achat d'un carnet de travail et les frais d'engagement d'une (1) épreuve de travail.

Le présent règlement modifié entrera en vigueur pour l'année 2021.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE